



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-056-2025-03

PUBLIÉ LE 27 MARS 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-03-26-00010 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/38 portant autorisation de transfert d'une officine (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-03-24-00007 - Arrêté n° DOS - 2025 / 1031 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « EYLAU UNILABS » sis 34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) (12 pages)

Page 7

IDF-2025-03-24-00006 - Arrêté n° DOS - 2025 / 1030 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) (9 pages)

Page 20

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service

Planification et Police de l'eau

IDF-2025-03-27-00028 - Arrêté modificatif du 27 mars 2025 de nomination au comité de bassin Seine-Normandie (2 pages)

Page 30

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2025-03-27-00027 - Arrêté du 27 mars 2025 de désignation de monsieur Kévin MARTIN, **??** chef du service juridique du rectorat de Créteil, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) dans l'académie de Créteil (2 pages)

Page 33

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-26-00010

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/38 portant
autorisation de transfert d'une officine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/38

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 juin 1967 portant octroi de la licence n° 94#002202 à l'officine de pharmacie sise 161 Boulevard Galliéni à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) ;
- VU** la demande enregistrée le 2 décembre 2024, présentée par Monsieur Jean-François BERTRAND, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE J.F. BERTRAND à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) en vue du transfert de cette officine vers le 12 Avenue Rabelais à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 27 février 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 3 février 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 250 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un seul et même quartier délimité au nord par la route départementale 143, à l'est par la voie ferrée, au sud par la rue de Neuilly et l'Avenue de Neuilly, à l'ouest par la rue de Rosny et l'Avenue Rabelais ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Jean-François BERTRAND, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE J.F. BERTRAND, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 161 Boulevard Galliéni à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) vers le 12 Avenue Rabelais à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°94#002362 est octroyée à l'officine au 12 Avenue Rabelais à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°94#002202 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 mars 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par déléation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-24-00007

Arrêté n° DOS - 2025 / 1031 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « EYLAU UNILABS » sis 34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2025 / 1031

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« EYLAU UNILABS » sis 34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/3718 en date du 9 novembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS », sis 34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200).
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/845 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU », sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017).

CONSIDÉRANT Les demandes reçues en date des 5 décembre 2023, 2 février 2024, 7 et 12 novembre 2024, et 13 février 2025, complétées définitivement le 18 février 2025, de Monsieur Pascal MAILLET, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS », sis 34 avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), exploité par la SELAS « EYLAU UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'augmentation du capital social de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- Précédemment à la fusion absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », l'apport partiel d'actif de trois sites et de deux biologistes du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU », sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017) au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTONLE-PONT (94220) ;
- La fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » sise 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » sise 34 avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200),

permettant l'implantation du laboratoire « EYLAU UNILABS » sur quatorze sites supplémentaires ;

- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de seize biologistes médicaux en tant qu'associés : Mesdames Clotilde GUERINEAU, Irith GUETTA, Nancy ROUX, Manon CORGIAT, Nejma AMEZIANE, Brigitte PORTE, Roselyne DANARD, Nadya LISOVA, Carole LEBARBIER-BOMBLED et Christine BUES, Messieurs Stéphane ROMAND, Thibault NARDIN, Pierre BENASSAYA, Thierry CORNU, Thierry SASPORTES et Thierry COLLIN, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU » exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU » absorbée ;
- La nomination de Madame Clotilde GUERINEAU et de Monsieur Thierry CORNU, en tant que biologiste-coresponsables de la SELAS « EYLAU UNILABS »
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Monsieur Louis O'NEILL en tant que biologiste médical salarié, au 25 octobre 2023 ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Monsieur Salah CHOUAIEB en tant que biologiste médical associé, au 9 septembre 2024, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Monsieur Mehdi BENKIRANE en tant que biologiste médical associé, au 1^{er} janvier 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Madame Solmaz SARANDI en tant que biologiste médical associée, au 1^{er} février 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Arlette Perrine TALLA au 1^{er} janvier 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Célia BRUGUEIROLLE au 16 mars 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la société ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Victoria WINDAL au 9 mai 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la société ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Louise ADJIMAN au 29 octobre 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la société ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Hussein AMMAR au 31 décembre 2024, et la restitution de l'action prêtée au 1^{er} février 2025 ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 9 novembre 2023 prenant acte de l'augmentation du capital social de la société ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 9 novembre 2023 prenant acte de :

- L'augmentation du capital social de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de la consultation des associés de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 12 octobre 2023, prenant acte de :

- Précédemment à la fusion absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », l'apport partiel d'actif de trois sites et de deux biologistes du

laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU », sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017) au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTONLE-PONT (94220) ;

- La fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » sise 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » sise 34 avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), permettant l'implantation du laboratoire « EYLAU UNILABS » sur quatorze sites supplémentaires ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de seize biologistes médicaux en tant qu'associés : Mesdames Clotilde GUERINEAU, Irith GUETTA, Nancy ROUX, Manon CORGIAT, Nejma AMEZIANE, Brigitte PORTE, Roselyne DANARD, Nadya LISOVA, Carole LEBARBIER-BOMBLED et Christine BUES, Messieurs Stéphane ROMAND, Thibault NARDIN, Pierre BENASSAYA, Thierry CORNU, Thierry SASPORTES et Thierry COLLIN, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU » exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU » absorbée ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de la consultation des associés de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 12 octobre 2023, prenant acte de :

- Précédemment à la fusion absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », l'apport partiel d'actif de trois sites et de deux biologistes du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU », sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017) au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTONLE-PONT (94220) ;
- La fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » sise 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » sis 34 avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), permettant l'implantation du laboratoire « EYLAU UNILABS » sur quatorze sites supplémentaires ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de seize biologistes médicaux en tant qu'associés : Mesdames Clotilde GUERINEAU, Irith GUETTA, Nancy ROUX, Manon CORGIAT, Nejma AMEZIANE, Brigitte PORTE, Roselyne DANARD, Nadya LISOVA, Carole LEBARBIER-BOMBLED et Christine BUES, Messieurs Stéphane ROMAND, Thibault NARDIN, Pierre BENASSAYA, Thierry CORNU, Thierry SASPORTES et Thierry COLLIN, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU » exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU » absorbée ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 28 octobre 2024, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Célia BRUGUEIROLLE au 16 mars 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la Société ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Victoria WINDAL au 9 mai 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la Société ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Louise ADJIMAN au 29 octobre 2024, et l'expiration du prêt d'action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la Société ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions du président et de la consultation écrite des associés de la SELAS « EYLAU UNILABS », respectivement en date des 1^{er} février 2025 et 22 janvier 2025, prenant acte de :

- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Monsieur Salah CHOUAIEB en tant que biologiste médical associé, à compter du 9 septembre 2024, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Monsieur Mehdi BENKIRANE en tant que biologiste médical associé, à compter du 1^{er} janvier 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire « EYLAU UNILABS » de Madame Solmaz SARANDI en tant que biologiste médical associée, à compter du 1^{er} février 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « DYNABIO UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Hussein AMMAR au 31 décembre 2024, et le retour de son prêt de consommation d'action au 1^{er} février 2025 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Louis O'NEILL :

- Sa convention d'exercice libéral à temps plein conclue avec la société « EYLAU UNILABS », pharmacien biologiste, en date du 25 octobre 2023, à effet au 2 novembre 2023 ;
- Les copies de son diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 6 mars 2024 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Madame Meryem MEKOUAR :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « EYLAU UNILABS », en date du 30 janvier 2024, à compter du 13 février 2024 ;
- La copie de son diplôme d'état de docteur en médecine et de son diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Salah CHOUAIEB :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « EYLAU UNILABS », en date du 30 juillet 2024, à compter du 9 septembre 2024 ;
- La copie de la convention de prêt de consommation d'une action conclue avec la SELAS « DYNABIO UNILABS », en date du 1^{er} février 2025 ;
- La copie de son autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 22 février 2024, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à compter du 9 septembre 2024 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Mehdi BENKIRANE :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « EYLAU UNILABS », en date du 26 novembre 2024, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- La copie de la convention de prêt de consommation d'une action conclue avec la SELAS « DYNABIO UNILABS », en date du 1^{er} février 2025 ;
- La copie de son diplôme d'état de docteur en médecine et de son diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Madame Solmaz SARANDI :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « EYLAU UNILABS », en date du 17 janvier 2025, à compter du 1^{er} février 2025 ;
- La copie de la convention de prêt de consommation d'une action conclue avec la SELAS « DYNABIO UNILABS », en date du 1^{er} février 2025 ;

- La copie de son diplôme d'état de docteur en médecine et de son diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Célia BRUGUEIROLLE :

- La copie de sa lettre de démission, en date du 6 décembre 2023, à effet au 16 mars 2024 ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action au profit de la société « DYNABIO UNILABS » ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Victoria WINDAL :

- La copie de sa lettre de démission, en date du 9 février 2024, à effet au 9 mai 2024 ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action au profit de la société « DYNABIO UNILABS » ;

CONSIDERANT La lettre de démission de Madame Arlette Perrine TALLA, médecin biologiste salariée, en date du 1^{er} juillet 2023, à effet au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Louise ADJIMAN :

- La copie de sa lettre de démission, en date du 29 avril 2024, à effet au 29 octobre 2024 ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action au profit de la société « DYNABIO UNILABS » ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Monsieur Hussein AMMAR :

- La copie de sa lettre de démission, en date du 11 octobre 2024, à effet au 31 décembre 2024 ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action au profit de la société « DYNABIO UNILABS » ;

CONSIDERANT Le projet de traité de fusion entre les sociétés « EYLAU UNILABS », société absorbante, et « LE LABO PARC MONCEAU », société absorbée, en date du 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT L'apport partiel d'actif de trois sites exploités par la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », sis 54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120) et 51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), et des biologistes médicaux Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », s'inscrivant dans le projet de fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

CONSIDERANT L'extrait kbis de la SELAS « EYLAU UNILABS » mis à jour en date du 30 octobre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait kbis de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » mis à jour en date du 30 octobre 2024 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « EYLAU UNILABS ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : **A compter du 31 mars 2025**, le laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS » dont le siège social est situé 34 avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), et codirigé par :

- Monsieur Pascal MAILLET, Président et biologiste coresponsable
- Madame Marion BEAUMONT, Directeur général et biologiste coresponsable
- Madame Magali SOUIBRI, Directeur général et biologiste coresponsable

- Madame Anne LE DU, Directeur général et biologiste coresponsable
- Monsieur Arnaud MAUDRY, Directeur général et biologiste coresponsable
- Madame Nadia KAZDAR, Directeur général et biologiste coresponsable
- **Madame Clotilde GUERINEAU, Directeur général et biologiste coresponsable**
- **Monsieur Thierry CORNU, Directeur général et biologiste coresponsable**

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « EYLAU UNILABS » sise à la même adresse et enregistrée sous le fichier FINESS EJ n° 92 004 198 5 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-431 sur les **trente-trois** sites suivants :

1. Le site du Roule, site principal et siège social
34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), microbiologie (**bactériologie (examens directs et cytologie uniquement)**), parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 630 9
2. Le site Saint-Didier
55-57, rue Saint Didier à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, spermologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 866 2
3. Le site Parmentier
102, rue Parmentier à PARIS (75011)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 867
4. Le site Clichy
79 rue de Martre à CLICHY (92110)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de génétique (génétique constitutionnelle et dépistage et diagnostic prénatals)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 014 4
5. Le site Damrémont
43, bis rue Damrémont à PARIS (75018)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 059 3
6. Le site Cherest, Clinique Pierre Cherest
5, rue Pierre Cherest à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 868 5
7. Le site Nicolo, Clinique la Muette
46-48, rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public **jusqu'à 15 heures**
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 534 5

8. Le site Suffren
82, avenue de Suffren à PARIS (75015)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2
9. Le site Auteuil
31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0
10. Le site Passy
1-3 rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités d'immunologie cellulaire spécialisée
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6
11. Le site Chaillot
10, rue de Chaillot à PARIS (75116)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8
12. Le site Crimée
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4
13. Le site Suchet
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5
14. Le site DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6
15. Le site CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3
16. Le site BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle
Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1
17. Le site MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

18. Le site YERRES
Hôpital privé du Val d'Yerres
29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (**bactériologie (examens directs et cytologie uniquement)**, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2
19. Le site « Kléber » au sein de l'Hôpital Franco-Britannique
4 rue Kléber à LEVALLOIS-PERRET (92300)
Ouvert au public 24/24h et 7/7j
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (**bactériologie (examens directs et cytologie uniquement)**, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 091 2
20. Le site CHAZELLES
20 rue Alfred de Vigny et 12 rue Chazelles à PARIS (75017)
Ouvert au public
Site pré-post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 896 9
21. Le site LA DEFENSE
Espace mail Commercial Gare RER de la Défense à PUTEAUX (92800)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 633 3
22. Le site BELLEVILLE
116 rue de Belleville à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré-post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 916 5
23. Le site GARE DE LYON
Espace mail commercial Gare de Lyon couloir de liaison métro ligne 1 – RER à PARIS (75012)
Ouvert au public
Site pré-post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 944 7
24. Le site LES 4 TEMPS
15 Parvis de la Défense, centre commercial de la défense à PUTEAUX (92400)
Ouvert au public jusqu'à 15h30 et fermé le samedi
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 740 6
25. Le site de L'ARCHE
24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 835 4
26. Le site de LEVALLOIS-PERRET
122 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (92300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 836 2

27. **Le site GARE SAINT-LAZARE**
Gare SNCF, local n°4/N1 Paris Saint Lazare à Paris (75008)
Ouvert au public
Site pré-post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 104 7
28. **Le site MAGENTA**
2, boulevard de Magenta à PARIS (75010)
Ouvert au public
Site pré-post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 728 3
29. **Le site MONTPARNASSE**
17, Boulevard de Vaugirard à PARIS (75015)
Ouvert au public jusqu'à 15h00 et fermé le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 007 065 8
30. **Le site PARIS SAINT-MARTIN**
200, rue du Faubourg Saint Martin, à PARIS (75010)
Ouvert au public jusqu'à 16h00
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 253 2
31. **Le site PYRAMIDES**
12 rue des Pyramides à PARIS (75001)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 477 7
32. **Le site BOULOGNE BILLANCOURT**
55, Boulevard Jean-Jaurès à BOULOGNE BILLANCOURT (92100)
Ouvert au public jusqu'à 15h30
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 915 4
33. **Le site SEBASTOPOL**
137, Boulevard Sébastopol à PARIS (75002)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 634 3

La liste des **quarante-deux** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont **trente-sept** biologistes associés, est la suivante :

1. Monsieur Pascal MAILLET, pharmacien biologiste coresponsable, Président
2. Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
3. Madame Marion BEAUMONT, pharmacien, biologiste coresponsable, Directrice générale
4. Madame Magali SOUIBRI, médecin, biologiste coresponsable, Directrice générale
5. Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste coresponsable, Directrice générale
6. Madame Nadia KAZDAR, médecin, biologiste coresponsable, Directrice générale
7. **Madame Clotilde GUERINEAU, pharmacien, biologiste coresponsable, Directrice générale, exerçant à temps partiel à raison de 0,9 ETP**
8. **Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général, exerçant à temps partiel à raison de 0,9 ETP**

9/12

9. Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical associé
10. Monsieur Christophe DELAUNAY, pharmacien, biologiste médical associé
11. Madame Isabelle ROZET-PIALES, pharmacien, biologiste médical associée
12. Madame Claire THEBAULT, médecin, biologiste médical associée
13. Monsieur Farridine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical associé
14. Madame Christine CUSSON-BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical associée
15. Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical associée
16. Monsieur Ismail LAZZOUNI, médecin, biologiste médical associé
17. Madame Christina LESCHI, pharmacien, biologiste médical associée
18. Madame Zena KHAZNADAR, pharmacien, biologiste médical associée
19. Madame Taous CHOUGAR, médecin, biologiste médical associée
20. Madame Lina HAMZE, médecin, biologiste médical associée
- 21. Monsieur Salah CHOUAIEB, pharmacien, biologiste médical associé**
- 22. Madame Solmaz SARANDI, médecin, biologiste médical associée**
- 23. Monsieur Mehdi BENKIRANE, médecin, biologiste médical associé**
- 24. Madame Irith GUETTA, pharmacien, biologiste médical associée**
- 25. Monsieur Stéphane ROMAND, médecin, biologiste médical associé**
- 26. Madame Manon CORGIAT, pharmacien, biologiste médical associée, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP**
- 27. Madame Nancy ROUX, pharmacien, biologiste médical associée**
- 28. Monsieur Thibaut NARDIN, médecin, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP**
- 29. Madame Nejma AMEZIANE, pharmacien, biologiste médical associée**
- 30. Monsieur Pierre BENASSAYA, pharmacien, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,75 ETP**
- 31. Madame Brigitte PORTE, médecin, biologiste médical associée**
- 32. Madame Roselyne DANARD, pharmacien, biologiste médical associée, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP**
- 33. Madame Nadya LISOVA, médecin, biologiste médical associée**
- 34. Madame Carole LEBARBIER-BOMBLED, pharmacien, biologiste médical associée, exerçant à temps partiel à raison de 0,9 ETP**
- 35. Madame Christine BUES, médecin, biologiste médical associée, exerçant à temps partiel à raison de 0,6 ETP**
- 36. Monsieur Thierry SASPORTES, médecin, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP**
- 37. Monsieur Thierry COLLIN, pharmacien, biologiste médical associé**
38. Madame Leila ABDELILAH-MELIANI, pharmacien, biologiste médical salariée, exerçant à temps partiel à raison de 87 jours par an
39. Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical salarié, à temps partiel à raison de deux jours par semaine
40. Madame Dominique BARRIER, pharmacien, biologiste médical salariée
- 41. Monsieur Louis O'NEILL, pharmacien, biologiste médical salarié**
- 42. Madame Meryem MEKOUAR, médecin, biologiste médical salariée**

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « EYLAU UNILABS » et des droits de vote sont les suivants :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Pascal MAILLET	14 110 790	0,0462389176%	15 247 654 021	25,0000000 %
Marion BEAUMONT	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Nadia KAZDAR	1 000 000	0,0032768483%	1 977 660 791	3,242565697%
Anne LE DU	1 000 000	0,0032768483%	1 977 660 791	3,242565697%
Arnaud MAUDRY	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Magali SOUBRI	1 000 000	0,0032768483%	1 977 660 791	3,242565697%
Farridine ABDALLAH	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Taous CHOUGAR	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Christine CUSSON-BONNEFOY	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Christophe DELAUNAY	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Robert DOSBAA	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Lina HAMZE	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Ismail LAZZOUNI	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Cristina LESCHI	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Isabelle ROZET-PIALES	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Myriam ROY	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Claire THEBAULT	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Zena KHAZNADAR	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Mehdi BENKIRANE	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Salah CHOUAIEB	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Solmaz SARANDI	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Clotilde GUERINEAU	690 145	0,0022615004%	1 364 872 707	2,237840503%
Stéphane ROMAND	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Nancy ROUX	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Thierry CORNU	690 145	0,0022615004%	1 364 872 707	2,237840503%
Pierre BENASSAYA	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Irith GUETTA	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Thibaut NARDIN	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Manon CORGIAT	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Nejma AMEZIANE	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Brigitte PORTE	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Thierry SASPORTES	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Thierry COLIN	332 970	0,0010910922%	658 501 714	1,079677101%
Roselyne DANARD	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Nadya LISOVA	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%

Carole LEBARBIER BOMBLED	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Christine BUES	1	0,0000000033%	1 978	0,000003243%
Sous-total Associés Professionnels Internes	21 820 734	0,0715032342%	30 495 307 982	50,0000000131 %
DYNABIO UNILABS	2 960 026 505	9,6995576946%	2 960 026 505	4,853249076%
UNITED LABORATORIES BARCELONA	22 498 171 166	73,7230929789%	22 498 171 166	36,887922537%
BIOLAB UNILABS	215 787 818	0,7071039354%	215 787 818	0,353804950%
Sous-total Associés Professionnels Externes	25 673 985 489	84,1297546089%	25 673 985 489	42,0949765631 %
Indivision Paul COHEN-BACRIE	2 000 000	0,0065536965%	2 000 000	0,003279193%
SAS « LABORATOIRE UNILABS FRANCE »	4 819 322 477	15,7921884604%	4 819 322 477	7,901744231%
Sous-total Tiers Porteurs	4 821 322 477	15,7987421569%	4 821 322 477	7,9050234238%
TOTAL	30 517 128 700	100,00 %	60 990 615 948	100,00 %

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS-2023/3718 en date du 9 novembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : L'arrêté n° DOS - 2025/845 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 4° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-24-00006

Arrêté n° DOS - 2025 / 1030 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 3-5,
rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT
(94220)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2025 / 1030

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/843 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/845 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU », sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 7 novembre 2024, et complétée définitivement en date du 18 mars 2025, de Monsieur Jérôme MOTOL, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'apport partiel d'actif de trois sites exploités par la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », sis 54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120) et 51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), et des biologistes médicaux Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », s'inscrivant dans le projet de fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration au sein du laboratoire « BIOPATH UNILABS » de deux biologistes médicaux en tant qu'associés : Messieurs Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU »,

exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU », absorbée par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

- L'intégration de Monsieur Nathan GUEIFAO, pharmacien, et son agrément en qualité de biologiste médical associé au sein de la société « BIOPATH UNILABS » à compter du 3 mars 2025, au moyen du prêt de consommation d'une action ordinaire par la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de la consultation des associés de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 12 octobre 2023, prenant acte de :

- L'apport partiel d'actif de trois sites exploités par la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », sis 54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120) et 51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), et des biologistes médicaux Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », s'inscrivant dans le projet de fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration au sein du laboratoire « BIOPATH UNILABS » de deux biologistes médicaux en tant qu'associés : Messieurs Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU », exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU », absorbée par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal de la consultation des associés de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 12 octobre 2023, prenant acte de :

- L'apport partiel d'actif de trois sites exploités par la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », sis 54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120) et 51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), et des biologistes médicaux Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS », s'inscrivant dans le projet de fusion-absorption de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration au sein du laboratoire « BIOPATH UNILABS » de deux biologistes médicaux en tant qu'associés : Messieurs Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, exerçant précédemment au sein du laboratoire « LE LABO PARC MONCEAU », exploité par la société « LE LABO PARC MONCEAU », absorbée par la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Nathan GUEIFAO :

- La copie de la convention d'exercice libéral à temps plein conclue avec la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 4 février 2025, à compter du 3 mars 2025 ;
- Le projet de la convention de prêt de consommation d'une action à conclure avec la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La copie de son diplôme d'état de docteur en pharmacie et de son diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens, à compter du 3 mars 2025 ;

CONSIDERANT Le projet de traité d'apport partiel d'actifs du site sis 54 Bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), conclu entre les sociétés « LE LABO PARC MONCEAU » (l'Apporteuse) et « BIOPATH UNILABS » (le Bénéficiaire), en date du 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT Le projet de traité d'apport partiel d'actifs du site sis 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120), conclu entre les sociétés « LE LABO PARC MONCEAU » (l'Apporteuse) et « BIOPATH UNILABS » (le Bénéficiaire), en date du 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT Le projet de traité d'apport partiel d'actifs du site sis 55, rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), conclu entre les sociétés « LE LABO PARC MONCEAU » (l'Apporteuse) et « BIOPATH UNILABS » (le Bénéficiaire), en date du 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait kbis de la SELAS « BIOPATH UNILABS » mis à jour en date du 22 octobre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait Kbis de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » mis à jour au 22 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOPATH UNILABS ».

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **A compter du 31 mars 2025**, le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par Monsieur Jérôme MOTOL et Monsieur Vincent NAPOLY, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sur les **trente-huit** sites listés ci-dessous :

1. Site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8
2. Site de CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8
3. Site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1
4. Site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4
5. Site CHARENTON-LE-PONT 3
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3
6. Site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
7. Site de PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

- Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
8. Site de ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4
9. Site d'AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
10. Site d'AUBERVILLIERS 2
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
11. Site d'AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
12. Site LE BOURGET
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1
13. Site de VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4
14. Site SAINT-MAUR-DES-FOSSES
3, avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
15. Site LONGPERRIER
Rue Belle Etoile à LONGPERRIER (77230)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 702 7
16. Site de BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (**examen direct, ensemencement**, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17. Site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
18. Site de BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
19. Site de DRANCY
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
20. Site de NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
21. Site de VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
22. Site VITRY-SUR-SEINE
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
23. Site SAINT-OUEN
18 rue Dora Maar à SAINT-OUEN (93400)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 391 5
24. Site de SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6
25. Site de MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
26. Site de MAISONS-ALFORT 2
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

27. Site de MAISONS-ALFORT 3
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0
28. Site de LA COURNEUVE
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
29. Site du PRE-SAINT-GERVAIS
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8
30. Site de MEAUX 1
10 avenue Jean Bouvin à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9
31. Site de MEAUX 2
30, cours Raoul à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7
32. Site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 13h et fermé les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954 5
33. Site de ROMAINVILLE
236 rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 022 6
34. Site d'IVRY-SUR-SEINE
ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 939 0
35. Site PASTEUR
Clinique Pasteur - 22 rue de la Petite Saussaie à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Fermé au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 069 5
36. **Le site CAP HORN**
51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public
Site pré-analytique, analytique et post-analytique pratiquant les examens urgents de biochimie générale et spécialisée, d'hématocytologie et d'hémostase

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 166 1

37. Le site LE BOURGET

54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 451 8

38. Le site LA COURNEUVE

95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6

Les **quarante** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont **trente-huit** associés, sont les suivants :

1. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable associé
Président
2. Docteur Vincent NAPOLY, pharmacien, biologiste-coresponsable associé
3. Docteur Christel AINOUCZ, pharmacien, biologiste médical associée
4. Docteur Tahar KHITER, médecin, biologiste médical associé
5. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical associée
6. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical associée
7. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical associé
8. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical associée
9. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical associé
10. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical associée
11. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical associée
12. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical associée
praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
13. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical associée
14. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical associée
15. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical associé
16. Docteur Hatem OSMAN, médecin, biologiste médical associé
17. Docteur Gary TAIEB, médecin, biologiste médical associé
18. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical associé
19. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical associé
20. Docteur Julien COURTIEUX, médecin, biologiste médical associé
21. Docteur Anne-Laure BIDAUD, médecin, biologiste médical associée
22. Docteur Maël COGET, pharmacien, biologiste médical associé
23. Docteur Elodie KERDELHUE, pharmacien, biologiste médical associée
24. Docteur Adeline de ROQUEMAUREL, médecin, biologiste médical associée,
praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
25. Docteur Nouredine AIT OUBELLI, médecin, biologiste médical associé
26. Docteur Simona-Cornelia ZELICI, médecin, biologiste médical associée
27. Docteur Stéphan GALATI, médecin, biologiste médical associé, à temps partiel à
raison de 4 jours par semaine
28. Docteur Ghalia SBAA, médecin, biologiste médical associée
29. Docteur Ronan LE LAGADEC, médecin, biologiste médical associé
30. Docteur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical associé
31. Docteur Wilford RENAUDIN, pharmacien, biologiste médical associé
32. Docteur William RASOAMANANA, médecin, biologiste médical associé
33. Docteur Héloïse PETIT, pharmacien, biologiste médical associée

34. Docteur Jean-Marc BRETON, pharmacien, biologiste médical associé
 35. Docteur Guy MPOY, pharmacien, biologiste médical associé
 36. **Docteur Stéphane ALLOUCHE, médecin, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP**
 37. **Docteur Malik RENNO, médecin, biologiste médical associé**
 38. **Docteur Nathan GUEIFAO, pharmacien, biologiste médical associé**
39. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical salariée
 40. Docteur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical, à temps partiel, à raison de 0,5 ETP

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Christel AINOUZ	1	0,000027%	84 994	1,16%
Tahar KHITER	1	0,000027%	84 994	1,16%
Noureddine AIT OUBELLI	1	0,000027%	84 994	1,16%
Michèle BERDAH	1	0,000027%	84 994	1,16%
Anne-Laure BIDAUD	1	0,000027%	84 994	1,16%
Isabelle BORREL	1	0,000027%	84 994	1,16%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,000027%	84 994	1,16%
Maël COGET	1	0,000027%	84 994	1,16%
Brigitte COHEN	1	0,000027%	84 994	1,16%
Julien COURTIEUX	1	0,000027%	84 994	1,16%
Cyril FAUCHER	1	0,000027%	84 994	1,16%
Stéphan GALATI	1	0,000027%	84 994	1,16%
Barbara GONSSAUD	1	0,000027%	84 994	1,16%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,000027%	84 994	1,16%
Charlène HERBEMONT	1	0,000027%	84 994	1,16%
Elodie KERDELHUE	1	0,000027%	84 994	1,16%
Sadi KHALFH	1	0,000027%	84 994	1,16%
Ange-Médard KISSILA	1	0,000027%	84 994	1,16%
Ronan LE LAGADEC	1	0,000027%	84 994	1,16%
Anne LY-BEVOUT	1	0,000027%	84 994	1,16%
Jérémie MARCIANO	1	0,000027%	84 994	1,16%
Jérôme MOTOL	6	0,000164%	509 963	6,98%
Vincent NAPOLY	1	0,000027%	84 994	1,16%
Hatem OSMAN	1	0,000027%	84 994	1,16%
Adeline de ROQUEMAUREL	1	0,000027%	84 994	1,16%
Stanislas ROUY	1	0,000027%	84 994	1,16%
Ghalia SBAA	1	0,000027%	84 994	1,16%
Gary TAIEB	1	0,000027%	84 994	1,16%
Alexandre TANG	1	0,000027%	84 994	1,16%
Simona-Cornelia ZELICI	1	0,000027%	84 994	1,16%
Wilford RENAUDIN	1	0,000027%	84 994	1,16%
William RASOAMANANA	1	0,000027%	84 994	1,16%

Héloïse PETIT	1	0,000027%	84 994	1,16%
Jean-Marc BRETON	1	0,000027%	84 994	1,16%
Guy MPOY	1	0,000027%	84 994	1,16%
Stéphane ALLOUCHE	1	0,000027%	84 994	1,16%
Malik RENNO	1	0,000027%	84 994	1,16%
Nathan GUEIFAO	1	0,000027%	84 994	1,16%
Sous-total Associés Professionnels Internes	43	0,001177%	3 654 741	50,0000958%
SELAS « BIOLAB UNILABS »	333 500	9,125061%	333 500	4,56%
SELAS « EYLAU UNILABS »	3 206 525	87,735343%	3 206 525	43,87%
LE LABO PARC MONCEAU	114 700	3,138364%	114 700	1,57%
Sous-total Associés Professionnels Externes	3 654 725	99,998769%	3 654 725	49,9998769%
SAS « MBJCA »	2	0,000055%	2	0,00%
Sous-total tiers porteurs	2	0,000055%	2	0,00%
TOTAL	3 654 770	100,00%	7 309 468	100,00%

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS - 2025/843 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : L'arrêté n° DOS - 2025/845 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 4° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5° : Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-03-27-00028

Arrêté modificatif du 27 mars 2025 de
nomination au comité de bassin
Seine-Normandie

**ARRÊTÉ N° IDF-
portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 de composition partielle et nomination au sein
du comité de bassin Seine-Normandie**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021, par l'arrêté n° IDF-2021-09-29-00006 du 29 septembre 2021, par l'arrêté n°2021-11-17-0019 du 17 novembre 2021, par l'arrêté n°IDF-2022-02-25-00035 du 25 février 2022 et par l'arrêté n°IDF-2022-06-08-00007 du 8 juin 2022, par l'arrêté n°IDF-2022-09-19-00010 du 19 septembre 2022, par l'arrêté n°IDF-2023-02-10-00002 du 10 février 2023, par l'arrêté n°IDF-2023-05-23-00007 du 23 mai 2023, par l'arrêté n°IDF-2023-11-23-00010 du 23 novembre 2023, par l'arrêté n°IDF-2024-03-21-00032 du 21 mars 2024, par l'arrêté n° IDF-2024-07-01-0001 du 1^{er} juillet 2024, par l'arrêté n° IDF-2024-10-07-00003 du 7 octobre 2024 et par l'arrêté n° IDF-2024-12-23-00019 du 23 décembre 2024 ;

VU la proposition de l'Association des maires de France en date du 19 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021 portant composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie, pour les membres désignés au titre des communes ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau, Mme Elisabeth BURNOUF est nommée en remplacement de Mme Sophie LAURENT.

Article 2 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Marc GUILLAUME

SIGNE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-27-00027

Arrêté du 27 mars 2025 de désignation de
monsieur Kévin MARTIN,
chef du service juridique du rectorat de Créteil,
en qualité de personne responsable de l'accès
aux documents administratifs (PRADA) dans
l'académie de Créteil

**Arrêté du 27 mars 2025 de désignation de monsieur Kévin MARTIN,
chef du service juridique du rectorat de Créteil,
en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)
dans l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 330-1 à R. 330-4 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le contrat du 1^{er} juillet 2022 engageant monsieur Kévin MARTIN pour une durée indéterminée en qualité d'agent contractuel au sein du service juridique ;
- VU** l'avenant du 28 octobre 2024 nommant monsieur Kévin MARTIN en qualité de chef du service juridique à compter du 4 novembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Kévin MARTIN, chef du service juridique du rectorat de l'académie de Créteil, est désigné en tant que responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'académie de Créteil.

Ses attributions recouvrent le rectorat de l'académie de Créteil et les directions des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Les demandes d'accès aux documents administratifs doivent s'effectuer, dans un premier temps, auprès des services gestionnaires des dossiers.

En cas de difficulté particulière, les demandes sont à adresser, par courrier, avec mention « accès aux documents administratifs » à : service juridique – 4, rue Georges Enesco – 94010 Créteil cedex ou par message électronique à ce.sj@ac-creteil.fr

Les demandes de réutilisation des informations publiques doivent être transmises au service juridique, à la même adresse avec mention « réutilisation des informations publiques ».

ARTICLE 2 :

Monsieur Kévin MARTIN rend compte de son activité au recteur et au secrétaire général de l'académie de Créteil – 4, rue Georges Enesco – 94100 Créteil cedex.

Il assure la liaison avec la Commission d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 novembre 2024.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Une information sera également effectuée sur le site de l'académie de Créteil : www.ac-creteil.fr.

Fait à Créteil, le 27 mars 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET